

Assemblée nationale
Commission des affaires étrangères

Communiqué de presse
de la mission d'information : "Situation sécuritaire dans la zone sahéenne"

Lors de sa réunion du mardi 6 mars, la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a examiné le rapport d'information présenté par **MM. Henri Plagnol** et **François Loncle**, députés, sur **la situation sécuritaire dans la zone sahéenne**.

Les co-rapporteurs ont dressé le tableau d'une région particulièrement fragile, qui doit faire face à des défis incommensurables. En outre, un certain nombre de facteurs d'instabilité sont de nature à renforcer l'instabilité de la région : à la question des ressources naturelles disputées, se sont récemment ajoutés l'impact de la crise libyenne et la résurgence de la question touareg. Dans une zone géographique soumise aux grands trafics, le surgissement, ces dernières années, d'AQMI a introduit une menace supplémentaire, à la fois violente et idéologique.

Dans leur rapport, MM. Loncle et Plagnol décrivent l'organisation et le fonctionnement de l'organisation terroriste, qui constitue une menace grandissante qui excède le Sahel proprement dit. AQMI exècre, entre autres, le passé colonial et le modèle républicain de la France dont les intérêts et les ressortissants sont devenu sa cible première. Six de nos concitoyens sont toujours actuellement retenus en otage, quatre depuis le 16 septembre 2010 et deux depuis le 24 novembre 2011.

Le rapport analyse en profondeur les conditions du rétablissement de la sécurité au Sahel. Il convient de sécuriser la présence française sur le terrain pour éviter de nouvelles prises d'otages. A cet effet, les rapporteurs estiment que la politique de la France en ce qui concerne le versement de rançons doit être clarifiée afin de mettre un terme à l'engrenage qui veut que l'on donne toujours plus aux preneurs d'otages. En outre, notre pays ne doit jamais s'interdire *a priori* l'usage de la force. Les députés insistent également sur l'importance de la coordination régionale en matière de sécurité et de défense entre l'ensemble des pays impliqués, avec le soutien de la communauté internationale. Enfin, ils recommandent que la France joue un rôle plus actif de médiateur pour trouver une solution à la crise que traverse actuellement le nord du Mali à la suite de la rébellion touareg.

A plus long terme, le développement du Sahel est une des conditions de la stabilité régionale : même si les pratiques religieuses au Sahel ne sont pas un terreau favorable à l'extrémisme islamiste, la désespérance des populations locales, notamment des jeunes, pourrait faciliter certains basculements. A ce sujet, le rapport passe en revue les politiques d'aide au développement menées tant par les donateurs bilatéraux que par les institutions multilatérales, politiques qui appellent elles-mêmes une meilleure coordination et une meilleure efficacité.

Compte tenu de la complexité des enjeux, une vision intégrale des problématiques est indispensable pour garantir l'efficacité d'une réponse globale et cohérente. Celle que l'Union européenne a récemment définie en partenariat avec les Etats de la région est positive mais appelle à être mise en œuvre de manière plus déterminée et le rapport invite pour cela à la nomination d'un Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel. Il est également

essentiel que la communauté internationale appuie les gouvernements de la région dans le renforcement de leurs capacités de contrôle de leurs immenses territoires.

Cela étant, la lutte contre AQMI passe aussi par des actions en amont du Sahel proprement dit : les trafics, notamment de drogue, trouvent leur origine dans les arrivages maritimes par les pays les plus fragiles d'Afrique de l'Ouest. C'est aussi en tarissant les ressources financières qu'AQMI en tire que l'on contribuera à l'affaiblir.

Enfin, MM. Plagnol et Loncle appellent le gouvernement français à réviser sa politique de zonage en rouge des territoires sahéliens qui a eu pour effet de tarir le tourisme, ressource certes modeste mais cruciale pour les populations de certaines régions, comme le pays Dogon. Si le ministère des affaires étrangères est tout à fait fondé à appeler nos concitoyens à la prudence, cela doit être fait de manière plus mesurée et plus cohérente : certains pays, notamment la Mauritanie, ont réussi à sécuriser les zones touristiques. En outre, aucun attentat aveugle n'a encore été commis au Sahel par AQMI, à la différence de ce qui s'est passé dans certains pays, comme le Maroc, dans lesquels les voyages ne sont pour autant pas déconseillés. L'interdiction qui frappe les pays sahéliens est une catastrophe économique et sociale supplémentaire dont les populations n'ont pas besoin et le rapport appelle instamment à une révision de ces mesures.

A l'unanimité, la commission des affaires étrangères a autorisé la publication du rapport d'information.

Le rapport sera prochainement mis en ligne sur le site Internet de l'Assemblée nationale, dans la rubrique Rapports d'information, et pourra être adressé par courrier sur demande à la division de la presse.

Contact presse : Inès Baude, ibaude@assemblee-nationale.fr (téléphone : 01 40 63 64 35)